

REVALORISATION DE L'ASTREINTE



scsi-pn.fr

octobre 2020

Comme le ministre l'a annoncé le 13 octobre, donnant suite à une revendication de longue date du SCSI, la compensation des astreintes va être harmonisée au sein du ministère de l'Intérieur. En effet, une semaine d'astreinte pour un policier était jusqu'ici indemnisée à hauteur de 120,96€ contre 149,48€ dans le périmètre du secrétariat général du MI. C'est ce montant qui sera désormais appliqué pour tous les agents.

L'échange avec les OS est encore en cours. Nous vous communiquerons tous les nouveaux montants d'indemnisation et de compensation horaire une fois les derniers arbitrages rendus.

+ 28€ par semaine d'astreinte

Un budget total de 2,6 millions d'euros est prévu pour couvrir ces nouvelles conditions de dédommagement des astreintes effectuées par les fonctionnaires de police.

Par ailleurs, les périodes diurnes concernées par l'astreinte en dehors des horaires de travail prévus (6/8h ; 12/14h ; 18/21h) n'étaient jusqu'ici pas compensées. Les textes en préparation prévoient désormais de les prendre en compte par une compensation forfaitaire de 5h15. Mais pour ne pas dépasser le total de 14h50 par semaine déjà existant, le projet prévoit de rogner les compensations des autres périodes : nuit, RC, RL, WE et jour férié (ajouté suite à contentieux au TA du SCSI).



Il ne doit pas y avoir de recul sur les compensations horaires par rapport à l'existant !

TÉLÉTRAVAIL = RAPPEL SUR ASTREINTE

Le SCSI a été entendu également concernant l'intégration dans les temps d'intervention résultant d'un rappel sur astreinte de la période durant laquelle l'agent travaille en utilisant les technologies informatiques à sa disposition sans pour autant que cela nécessite un déplacement au service ou dans un lieu requis. Cette « télé-intervention », qui s'ajoute au rappel classique, concerne des missions spécifiques pouvant être accomplies à distance, sous le contrôle du chef de service.



Cet ajout était indispensable pour prendre en compte l'évolution des modes de travail, notamment dans le contexte de la crise sanitaire.